

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2016070003	22/11/2016

Référence de la décision : A/MC/2016-11-182

Certificat de sécurité de NAVILAND CARGO - parties A et B

A été délivré, pour une durée de cinq ans à compter du 22 novembre 2016, le certificat de sécurité de NAVILAND CARGO afin de pouvoir assurer des services de transport ferroviaire de fret, y compris de marchandises dangereuses, sur le réseau ferré national.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 22 novembre 2021.